



Conseil communal d'Etagnières

COMMUNE D'ETAGNIERES

**Election complémentaire à la Municipalité
du 18 mai 2025 (1^{er} tour)**

Procès-verbal communal

A l'échéance du dépôt des listes mardi 22 avril 2025 à 12 heures, le bureau électoral d'Etagnières

- attendu que M. Michel Roger Bataillard est le seul candidat à l'élection municipale de la commune
- vu la décision du Préfet du district du Gros-de-Vaud du 03.03.2025 convoquant les électrices et électeurs d'Etagnières pour cette élection
- vu l'article 41 LEDP
- considérant que les conditions d'une élection tacite sont réunies

décide

1. M. Michel Roger Bataillard est élu tacitement municipal de la commune d'Etagnières pour la fin de la législature 2021-2026.
2. le scrutin prévu le 18 mai 2025 par l'arrêté de convocation pour l'élection du municipal n'aura pas lieu.

Etagnières, le 22 avril 2025

Le président

P. Nessi



Le secrétaire

B. Cherpit